

modifier, ce soit d'un commun accord entre les deux autorités.

Nous avons voulu remplir notre double devoir envers l'Eglise et envers la France en présentant ces observations au chef de l'Etat avec une respectueuse franchise et sans aucun sentiment d'hostilité. Nous aimons d'un même amour l'Eglise et la France.

Nous avons la conviction qu'en agissant ainsi, nous répondons aux nécessités de la situation. La France ne veut pas le bouleversement politique ; elle ne veut pas non plus de persécution religieuse.

Le projet de séparation conduit nécessairement à la persécution religieuse et n'est pas l'expression de la volonté nationale.

Evêques français, nous avons, en parlant aujourd'hui, dégagé notre responsabilité envers le pays. Nous ne voulons pas désespérer de le voir reconnaître la vérité et la sincérité de nos conseils ; et si nous devons souffrir les douloureuses hostilités des sectes antichrétiennes, nous ne cesserions pas d'aimer la France et de prier pour elle.

Veuillez agréer, monsieur le président de la République, l'hommage de notre profond respect.

† François, card. Richard, archevêque de Paris. — † Adolphe-Louis-Albert, card. Perraud, évêque d'Autun. — Pierre, † card. Couillé, archevêque de Lyon. — † V. L. card. Lecot, archevêque de Bordeaux. — † J. card. Labouré, archevêque de Rennes.

Paris, le 28 mars 1905.

Instruction publique

(Extrait du discours-programme prononcé à Montréal par l'honorable M. Gouin, premier ministre de la Province.)

S'il est des besoins, des idées et des vœux que le gouvernement doit satisfaire, ce sont les besoins qui se font sentir dans l'école, ce sont les idées qui se tournent vers l'éducation, ce sont les vœux que l'on forme pour l'amélioration du sort des instituteurs.

L'éducation est, en effet, la plus importante de toutes les